

2022 DFPE 149 Subventions (14 398 €) et conventions avec l'association « ABC Puériculture » (16e) pour la réalisation de travaux de mises aux normes pour deux établissements d'accueil du jeune enfant.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association ABC Puériculture, créée en février 1987, a notamment pour objet « d'aider les parents de jeunes enfants à trouver un mode de garde adapté à leurs besoins ; de créer et gérer des haltes garderies, des crèches et tous établissements destinés à la petite enfance à Paris et dans toutes autres localités du territoire français ».

Elle gère aujourd'hui vingt-cinq établissements d'accueil de la petite enfance répartis sur le territoire parisien, totalisant 1016 places conventionnées par la Ville de Paris. Elle gère par ailleurs un relais d'assistants parentaux et maternels, une école de formation d'auxiliaires de puériculture, ainsi qu'un service de garde à domicile.

L'association prévoit de réaliser des travaux de mises aux normes dans deux établissements. D'une part, il sera engagé une mise en conformité des installations dans le multi-accueil situé 21 bis rue Jonquoy (14e) selon les mesures de sécurité incendie prescrites par la commission de sécurité de la préfecture de police. D'autre part, il est nécessaire de rénover l'espace extérieur devenu vétuste de la halte-garderie située 73, boulevard Flandrin (16e).

Afin de mener à bien ces projets, l'association a sollicité l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ainsi que de la Ville de Paris.

Le coût global prévisionnel de ces opérations est de 71 991 €. La Caisse d'Allocations Familiales de Paris devrait acter lors de la commission d'action sociale du mois de juin 2022, une aide de 53 993 € dans le cadre du Fonds de modernisation des Établissements d'accueil des jeunes enfants (FME). De plus, l'association mobilisera ses fonds propres à hauteur de 3 600 €. Dans ces conditions, il vous est proposé de fixer le montant global de la subvention municipale à 14 398 €. Cette aide représente 20% du coût total des projets.

La fiche technique ci-jointe présente l'association et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association ABC Puériculture les conventions jointes, qui fixent la subvention globale d'investissement à 14 398 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris